



Regards sur les inégalités femmes-hommes : La parité en politique progresse

Sous l'effet des lois en faveur de la parité adoptées ces vingt dernières années, la féminisation des élus guyanais s'améliore. Mais il n'en va pas de même pour les postes à responsabilité. Encore peu de femmes accèdent aux fonctions de pouvoir. En se féminisant, les assemblées locales se sont rajeunies et renouvelées.

Nicolas Kempf

La féminisation des élus guyanais locaux progresse fortement depuis plus de dix ans, principalement en raison de la législation. La parité est atteinte à l'Assemblée de Guyane. Depuis l'élection de 2015, 45 % des conseillers territoriaux sont des femmes. Comme dans les autres régions, la loi du 6 juin 2000, dite première « loi parité », oblige les partis politiques à présenter un nombre égal de femmes et d'hommes aux élections régionales.

La féminisation des assemblées locales favorisée par la loi

Désormais, les assemblées locales guyanaises comptent presque autant de femmes que d'hommes. Les conseils municipaux guyanais sont également composés, quasiment à parts égales, de femmes et d'hommes.

Pour les élections municipales, la règle d'alternance stricte homme/femme sur les listes proposées aux électeurs est appliquée dans toutes les communes de plus de 1 000 habitants (*figure 1*). Dans ces communes, la part de conseillères municipales est de 49 %. À l'inverse, le taux de féminisation des élus municipaux de Ouanary, Saint-Élie et Saül est moindre (42 %), ces communes de moins de 1 000 habitants n'étant pas soumises à ces contraintes paritaires.

Les quatre intercommunalités marquent le pas en matière de parité : seules 43 % des élus sont des femmes. Dans ces assemblées, il n'y a pas d'obligation directe de parité dans la constitution du conseil communautaire. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la liste ayant obtenu le plus de suffrages à l'élection municipale obtient la moitié des sièges à pourvoir dans l'assemblée communautaire.

1 Dans les DOM, les assemblées d'élus sont bien plus féminisées

Part de femmes par type de mandat politique en 2018 (en %)

	Guyane	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Mayotte	France métropolitaine
Conseillers régionaux / territoriaux	45	49	49	51	50	48
Conseillers communautaires	43	44	40	47	45	31
Conseillers municipaux	48	49	47	47	47	40
Communes de plus de 1 000 habitants	49	49	48	47	47	47
Maires	24*	25	6	4	12	17
1er adjoints	35	28	38	36	24	29
2nd adjoints	40	48	55	70	65	38

* sur 21 communes guyanaises hors Régina en février 2019

Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

Les autres sièges sont distribués à la proportionnelle. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les membres du conseil municipal suivant l'ordre du « tableau » (maire, adjoint, etc.). Dans un cas comme dans l'autre, si les têtes de listes sont majoritairement des hommes, la féminisation de ces assemblées est par construction moindre.

Les hommes continuent d'occuper les postes à responsabilité

Malgré des avancées, la marche vers la parité homme/femme en politique est à double face. Si l'égalité numérique est presque atteinte dans les assemblées délibérantes locales, les postes de pouvoir et de décision restent, dans les faits, surtout dévolus aux hommes. Là où les contraintes légales sont absentes, la surreprésentation masculine demeure.

Là où les contraintes légales sont absentes, la surreprésentation masculine demeure. Ainsi, à la tête des municipalités, la parité en politique est loin d'être atteinte. En 2019, cinq femmes occupent le poste de maire au sein des 22 communes de Guyane en 2014, soit un taux de féminisation de 24 %, supérieur au niveau national (16 %) et comparable à la Guadeloupe (25 %). Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes : elles sont 35 % parmi les premiers adjoints, 40 % parmi les seconds adjoints et 50 % parmi les autres adjoints et conseillers.

En 2019, les intercommunalités sont présidées, à parts égales, par des hommes et des femmes. Toutefois, les membres de l'exécutif, c'est-à-dire les présidents et les vice-présidents, sont majoritairement masculins (72 %). Cette tendance se retrouve au niveau métropolitain et dans les autres départements d'outre-mer.

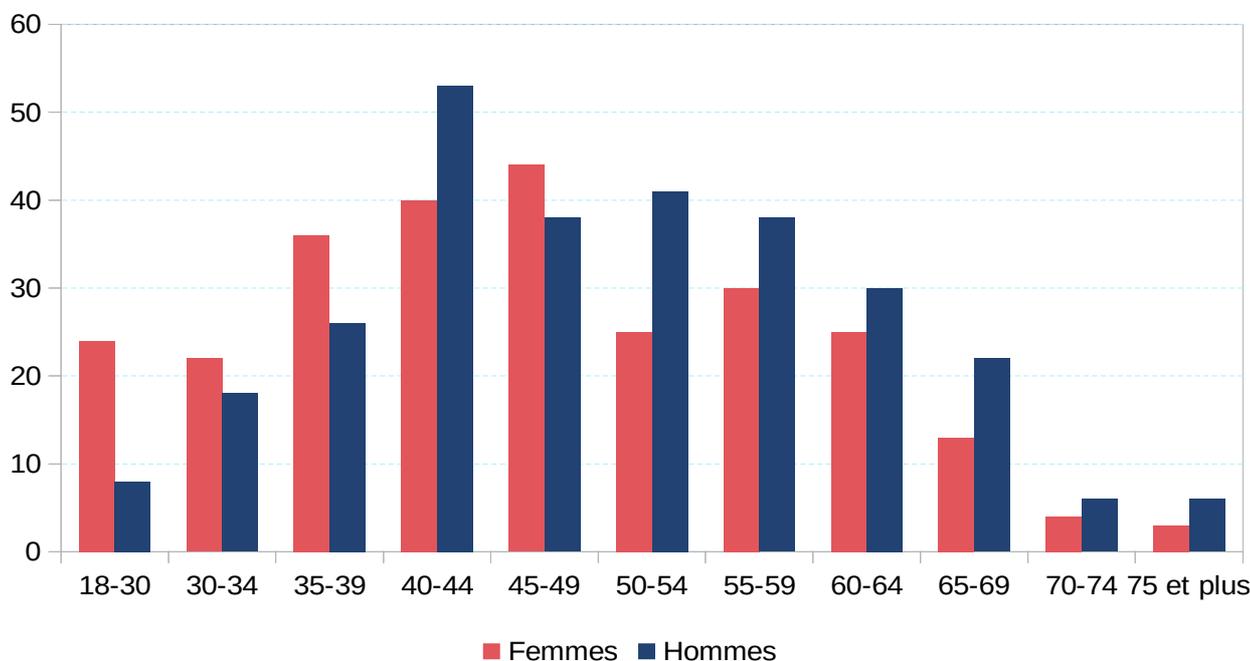
En Guyane, les deux postes de député et de sénateur sont occupés par des hommes. Au niveau national, avec 39 % de députées et 32 % de sénatrices, la parité est encore loin d'être atteinte, mais elle progresse.

Des élues locales plus jeunes que leurs collègues masculins

Les Guyanaises élues à des fonctions représentatives municipales sont, en général, plus jeunes que leurs homologues masculins, ce qui est porteur d'un renouvellement du paysage politique à cet échelon (figure 2). Elles sont également plus jeunes que les élues métropolitaines, puisque 62 % des élues municipales guyanaises ont moins de 50 ans contre 41 % seulement en France métropolitaine.

2 Six élues municipales sur dix ont moins de 50 ans

Répartition par âge des élus municipaux selon le sexe en Guyane (en effectif)



Source : Ministère de l'Intérieur, répertoire national des élus mars 2018

Service territorial de Guyane
23 ter Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves CALDERINI

Rédacteur en chef :
Sylvie BLANC

Mise en page :
Blandine GRILLOT

ISSN : 2416-8254
© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- [« Femmes et hommes, l'égalité en question », Insee Références, édition 2017.](#)
- [« Les grandes étapes de la parité en politique » Site du Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes de de la lutte contre les discriminations. <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/parite-et-responsabilites-politiques/des-lois-pour-inciter/les-grandes-dates-de-la-parite/>](#)
- [« Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? » État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, février 2017.](#)
- [X. Niel, « La part des femmes dans les conseils municipaux en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 131, mars 2019.](#)
- [X. Niel, « La part des femmes dans les conseils communautaires en 2018 », Bulletin d'information statistique de la DGCL n° 132, mars 2019.](#)

